

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31874**

Intitulé

Un des meilleurs ouvriers de France (diplôme national) Groupe III: Métiers bâtiment et du patrimoine architectural - Classe 8: Métiers du plâtre - sculpture décorative Option: Staffeur ornemaniste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, Le ministre chargé de l'éducation au titre de la profession

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

233 Bâtiment : finitions

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités exercées portent sur les différents aspects du métier du staffeur ornemaniste avec un niveau d'exigence et un degré d'excellence très élevé. Elles couvrent un vaste champ pour la réalisation des moulages, soit pour décorer des intérieurs, soit pour restaurer des bâtiments anciens du patrimoine national ou il réalise des décors pour les plateaux de télévision ou le cinéma. Dans le neuf il travaille à partir de plans et dessins fournis par le décorateur. Pour la restauration, il se rend sur le chantier, réalise un relevé des formes à l'aide de moulages élastomères et de peignes à reproduire. A partir de ces éléments, il réalise un moule en plâtre du motif, fabrique des corniches, chapiteaux, pilastres, moulures, motifs de rosaces, coquilles, feuilles... Il peut également reproduire des statues (le Louvre a son propre atelier de staffeurs). Selon la commande, il remplit le moule avec du staff (un matériau très léger composé de plâtre et de fibres) ou avec du stuc (un revêtement capable d'imiter la pierre, le marbre, la brique...) et sur le chantier, il se charge de la pose de l'ouvrage par collement ou scellement, et assure les finitions.

Les activités consistent à :

- Réaliser un moule sec sur chantier ou à l'atelier ;
- Enduire le moule de barbotine pour empêcher le plâtre de coller ;
- Brosser le moule avec la brosse à staffer enduite de plâtre liquide ;
- Placer une couche de filasse et une nouvelle couche de plâtre avec un couteau à enduire ;
- Retirer les surplus de relief et procède au démoulage ;
- Réaliser l'assemblage par scellement ou collage des moulages sur le chantier.

Voir le référentiel sur le site du COET-MOF.

- Constituer une documentation technique et iconographique ;
- Choisir et justifier un développement du projet ;
- Inventorier l'ensemble des modalités de réalisation ;
- Établir des plans et les dimensionnements ;
- Choisir et justifier les procédés techniques, les matériaux et les matériels ;
- Calculer les temps et les coûts de la réalisation et le calendrier prévisionnel d'exécution ;
- Organiser le poste en atelier et sur le chantier ;
- Réaliser un tracé et une implantation ;
- Préparer les supports et les produits ;
- Mettre en œuvre l'ensemble des procédés de réalisation ;
- Poser des ouvrages ;
- Contrôler la conformité du contrôle final avant réception.

Le candidat doit restituer son travail oralement et par écrit avec des moyens de communication numériques présentant les travaux réalisés.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'exercice du métier de staffeur-ornemaniste, à ce niveau de compétence, peut s'exercer dans les secteurs des entreprises du BTP ou sur les chantiers de restauration du patrimoine national pour des musées ou des sociétés de production (cinéma, théâtre) et dans des industries aéronautiques ou de construction navale.

Ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe, Artisan, Entrepreneur

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1601 : Application et décoration en plâtre, stuc et staff

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification s'inscrivent dans une demande de validation des compétences du titulaire à un haut degré d'exigence et l'épreuve est, en soi, une modalité de validation de l'expérience acquise.

Elles recouvrent la réalisation d'une œuvre concrète relevant du champ du staffeur ornemaniste qui comprend la réalisation des relevés, de recherches graphiques, la réalisation des plans d'exécution et des choix techniques, l'établissement du devis,

la définition des besoins en matériels et matériaux, l'établissement du calendrier prévisionnel d'exécution, l'organisation de la pose et le contrôle de la qualité, la réalisation des trainages (de base, à la broche, à balancier, croisé circulaire, à queue de billard, torse...), la réalisation des moules (blancs à plusieurs pièces, souples sous chape/en bateau/mixte/estampé, à creux perdus...), le façonnage et assemblage des éléments transitoires (modelage terre ou plasticine, polystyrène...) et des éléments d'architecture ou de tous prototypes d'objets...) et la pose des diverses fabrications (collées ou scellées...) avec des finitions soignées.

L'œuvre sera examinée par un jury d'experts et elles recouvrent également la transmission des compétences à des jeunes.

Il existe des conditions d'âge : être âgée de vingt-trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions et l'œuvre peut être collective dans ce cas le diplôme est décerné à l'équipe ou à certains de ses membres. Le règlement, l'organisation et les sujets sont mis en ligne sur le site du COET-MOF.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		voir ci dessus
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Décret no 2017-87 du 26 janvier 2017 relatif au diplôme « un des meilleurs ouvriers de France » NOR : MENE1636852D

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Depuis 1924: 9006 candidats diplômés dans 17 groupes métiers qui représentent 230 métiers

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

La mise en place des concours « Un des meilleurs ouvriers de France s'appuie sur le décret du 16 janvier 1935 modifié relatif à l'organisation des expositions nationales du travail, ensemble le décret no 52-1108 du 30 septembre 1952 modifié relatif au même objet ont abrogés. La sanction de ce concours s'est transformée en diplôme à compter du décret du 5 juillet 2001.